



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

BASSIN
D'ARCACHON

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

S²LO

ID : 033-439504960-20250923-2025092307-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mardi 23 septembre 2025**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président)
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE, THE

Messieurs PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, TREUIL

Pouvoirs :

MR CAVOLI a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA

Messieurs BONNIN, CAVOLI, DAVID, DELEPAUX, MONS, SEGURA, FANARA

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025092307 : TARIFS NOEL

Le village de Noel s'installera du 13/12/2025 au 04/01/2026 sur la place des Marquises avec quelques chalets commerçants et des nouveaux décors.

Il convient de voter les tarifs pour la location des différents chalets :

- Chalet « restauration » (12m x 2.20m) : 4 000 € HT
- Chalet « bar » (6m x 2.20m) : 2 250 € HT
- Chalet « commerçants » (3m x 2.20m) : 1 650€ HT
- Chalet « œuvres caritatives » (3m x 2.20m) : 500 € HT
- Emplacement vente de sapins : 50 € HT
- Emplacement vente de marrons : 50 €HT

En cas de location partagée le montant de la location du loyer sera divisé de manière équitable par le nombre de participants.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER les tarifs tels que présentés,**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°7 concernant les tarifs Noel.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le mardi 23 septembre 2025
Bernard LUMMEAUX
Vice-Président de la Régie Arcachon
Expansion

